



Collectif des Accueillants
des Lieux d'Accueil Enfants-Parents
Drôme-Ardèche
www.calaepda.fr

RENCONTRES D'ACCUEILLANTS
Mars 2026
En présentiel et en visio-conférence

L'âge limite des enfants accueillis

Présentes :

A Petits Pas, Dieulefit, La Bégude de Mazenc.
Batôbul, Nyons, Buis-les-Baronnies.
La Bulle d'Air, Colonzelle.
Caracole, Le Teil.
Caracole, Baix.
Croqu'Soleil, Montélimar et Cléon d'Andran.
L'Envol Saint Jean le Centenier
La Maison Bleue, Chabeuil, Beaumont-lès-Valence.
La Maison Ouverte, Montélimar.
Le Petit Cabanon, Saint-Péray, Guilherand-Grange.
Les 3 chatons, Saint Paul-Trois-Châteaux.
Mosaïque, Aubenas.
Tournebulle Bourg-Saint-Andéol, Saint Martin d'Ardèche, Viviers.

19 personnes, 12 lieux représentés.

Cette rencontre a été proposée suite au questionnement d'une équipe à propos de l'accueil d'une maman et son enfant qui, l'équipe est certaine, n'a plus l'âge (4 ans maximum) de venir dans le lieu.

Avant tout, que nous dit le référentiel des lieux d'accueil enfants-parents-CNAF-2015

Le Laep est en premier destiné à accueillir de jeunes enfants âgés dès leur naissance et jusqu'à leurs six ans accompagnés de leur(s) parent(s). L'accueil des futurs parents peut être intégré au projet, sans être exclusif.

Au-delà du référentiel, chaque lieu a dû inscrire dans **son projet de fonctionnement**, quel était l'âge limite des enfants accueillis. Force est de constater que les pratiques sont différentes d'un lieu à l'autre. Une majorité des lieux drômois et ardéchois accueille les enfants jusqu'à leur 6ème anniversaire. Certains lieux accueillent les enfants jusqu'à leur 4ème anniversaire voire seulement jusqu'à l'âge de la marche (pour des lieux ayant pour axe d'approche la motricité).

« J'ai eu un échange avec la chargée de conseil et développement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément. Elle m'explique que l'on ne peut pas refuser les enfants de 4 à 6 ans. Elle me répond que c'est spécifié dans la charte de la CAF, et que c'est aux parents de se rendre compte que cela n'est pas fait pour eux. J'ai été sidéré par cette proposition. »

En référence à la Maison verte, qui représente l'histoire et surtout le cheminement d'une équipe qui a pensé et ouvert ce dispositif novateur en 1979, de nombreux lieux d'accueil enfants-parents se sont ouverts par la suite sur le "même modèle".

A la Maison verte nous accueillons des enfants de la naissance (parfois des femmes enceintes ou plus rarement des futurs pères) jusqu'à l'âge de 4 ans, période cruciale, puisque, [...] c'est le temps de la structuration psychique où le devenir du sujet est en jeu. Or, c'est bien par rapport à ce devenir que nous pouvons dans certains cas avoir un rôle prépondérant pour éclairer ce qui chez l'enfant est conflictuel ou ce qui se trouve réactualisé chez les parents, des conflits infantiles refoulés. En matière de prévention, nous avons donc un rôle tout à fait prépondérant pour infléchir ou déjouer certaines situations pathogènes.

(*L'accueil au risque de la psychanalyse*, Patricia Trotobas et Frédéric Aubourg-Editions l'Harmattan, 2019, p. 31.)

Pour Françoise Dolto, il s'agissait de proposer un espace d'accueil avant l'entrée à la maternelle d'où la limite d'âge à 4 ans.

Quel qu'il soit (entre 0 et 6 ans), **l'âge limite fait partie des fondamentaux** des lieux d'accueil enfants-parents.

Que faire quand ce fondement est mis à mal ? Que dire au parent qui transgresse la règle sur l'âge de son enfant pour pouvoir continuer à venir ? Pourquoi agit-il ainsi ? Quelle parole pouvons-nous adresser à l'enfant ?

Quelques accueillantes d'une même équipe racontent leur expérience. Une maman est venue très régulièrement, pendant plusieurs années avec sa fille, âgée de moins de 4 ans (âge limite dans ce lieu). Elle a continué de venir après les 4 ans de cette dernière sans rien en dire jusqu'au jour où :

« C'est sa fille qui nous a dit « ben si j'ai fêté mes quatre bougies ! ».

"Nous en avons parlé en équipe [...] et la fermeture de l'été avait permis de mettre fin à cet accueil. Cette maman est revenue deux ans après avec un petit garçon, et bis repetita, alors qu'on était averti. Cette fois, rien n'est dit. [...] Dans le lieu, on écrit le prénom de l'enfant au tableau et après on demande aux parents d'écrire eux-mêmes sur la feuille : le prénom, l'âge et le lien qui lie l'enfant à l'adulte. Cette maman écrit toujours que son enfant à trois ans. Depuis plus d'un an, cet enfant a trois ans. Cette situation met l'équipe en grande difficulté. On en a beaucoup parlé en supervision. »

« C'est la seconde fois que ça se passe, qu'est ce que cela veut dire ? L'enfant sait qu'il a 4 ans ! La maman lui fait l'école à la maison. Le lieu d'accueil est le lieu où il rencontre d'autres enfants. »

« On se questionne beaucoup sur cette maman : qu'est-ce qu'elle vient chercher ? Qu'est-ce qui est impossible pour elle ? C'est une situation qui se répète ! »

« En équipe, on ne s'est pas senti de dire à la maman, « non, ce n'est plus possible de venir », parce qu'on a compris, qu'il se passait quelque chose pour elle. On a déjà remarqué qu'elle a du mal à laisser son enfant faire son chemin, elle est très collée à lui. En même temps, c'est une maman avec qui il est difficile d'échanger [...]. On s'est dit qu'on allait respecter car c'est douloureux pour cette maman, mais on n'a pas été capable de lui dire. On l'a sous-entendu, lorsque les parents nous demandent jusqu'à quel âge on accueille les enfants. On répond que c'est jusqu'à 4 ans. Cette maman n'est pas très loin, elle entend.

Nous avons lâché effectivement et nous espérons que la fermeture estivale mettra fin à cet accueil. »

Ces situations sont déstabilisantes dans nos pratiques. La mise au travail de l'équipe lors des supervisions est un appui pour adopter une position commune au plus juste.

En tant qu'accueillant, comment sommes-nous éprouvés face aux transgressions? Comment ne pas douter ? Comment ne pas être atteint personnellement *“parce que je suis excédée et que je n'arrive pas à lui dire, ça provoque des choses peu agréables en moi. »*

« Ce qui accroche c'est notre difficulté à dire, à sortir de ce mensonge. Ce qui me gêne le plus c'est par rapport à l'enfant, qu'est ce que cela veut dire pour l'enfant ? »

Qu'en est-il de notre rapport à la règle ?

« Moi, j'ai l'impression que mon rapport à la règle a évolué. Au début, je pouvais être très ferme avec cette règle et ne pas donner accès à la famille quand un enfant de plus de 4 ans venait avec son parent. Maintenant, je propose à l'enfant de faire un tour pour voir comment est le lieu, et je les invite au bout d'un quart d'heure à sortir du lieu. Accueillir quand même mais poser la limite. Je me suis questionnée sur mon propre rapport à la règle ».

Quand la question de l'âge ne fait pas partie du rituel de l'accueil, il est difficile de questionner directement l'enfant en lui demandant *“quel âge as-tu aujourd'hui ? ”*, surtout si on a un doute. On risque de faire mentir l'enfant qui répond sous l'injonction parentale.

« Un jour j'ai demandé à l'enfant quel âge tu as ? Et il m'a répondu « 3 ans ».

« C'est cela le malaise, prendre cet enfant en otage. Il doit mentir et par conséquent, en quelle parole peut-il croire ? »

Une accueillante raconte : *“un papa vient avec sa fille, qui a 40 mois depuis 12 mois. Il lui fait dire qu'elle a 3 ans alors que nous savons qu'elle a plus de 4 ans. Cette règle est bien nommée lors du premier accueil mais certains parents jouent avec. Ce papa est costaud, j'appréhende un peu. »*

« La règle a été nommée, les choses ont été entendues, Si après il y a des passages à l'acte c'est autre chose. »

La situation des fratries

Il y a d'autres situations où des enfants plus grands peuvent être accueillis. C'est parfois le cas quand un parent vient avec deux enfants dont l'aîné a dépassé l'âge. Si c'est un premier accueil, on peut expliquer tranquillement les choses.

« Le seul endroit où on déroge c'est quand un parent arrive avec un enfant de cinq ans pour la première fois, et un autre enfant de deux ans. On lui dit « toi tu as cinq ans, normalement tu ne peux pas venir, mais là ta maman ne le savait pas. Aujourd'hui on t'accueille mais tu ne pourras plus venir parce qu'ici c'est un lieu pour les tout-petits et toi maintenant, tu es devenu grand.”

« Au début, des familles ont été refoulées et on trouvait que cela était vraiment violent. On a trouvé ce petit sas. »

Dans certains lieux, il est admis qu'un grand frère ou grande sœur déjà collégien-ne accompagne le parent. Dans ces cas, le grand enfant est considéré comme accompagnant. Comme les adultes, il n'aura pas le droit de rentrer dans la cabane par exemple.

4 ans, 6 ans. ce n'est pas pareil partout !

Dans un autre lieu, les enfants sont accueillis jusqu'à 6 ans mais l'équipe se questionne sur cet âge limite. Les enfants plus grands (5-6 ans) ne trouvent pas toujours leur place. Les espaces sont parfois petits. Les jeux ne sont pas toujours adaptés et ces enfants ont besoin de bouger. Leur présence peut faire fuir les parents venant avec des nourrissons. En même temps, les parents qui ont des petits et des grands sont satisfaits de pouvoir continuer à venir. Limiter l'accès jusqu'à quatre ans c'est empêcher un parent qui ne peut pas faire garder l'aîné de venir avec le plus petit. Certains lieux accueillent les familles le mercredi, ou hors temps scolaire, dans ce cas, limiter aux plus jeunes est encore plus compliqué.

Chaque équipe chemine dans ses questionnements et prend les décisions qui lui conviennent. Ce qui est important c'est que **la décision finale soit portée par l'ensemble de l'équipe.**

Y aurait-il d'autres exceptions à l'âge limite ?

« Nous on a fait une exception pour un enfant en situation de handicap, on l'a verbalisé et on a accompagné la maman. On a dit que pour cet enfant et de manière exceptionnelle, l'accueil se ferait jusqu'à ses six ans (quatre ans normalement). »

« C'est une décision de l'équipe. C'est un choix qui a été très clair pour cette famille, pour les accueillantes et pour les autres familles car on notait bien l'âge réel de cet enfant. Cela a généré des questions des autres familles de voir qu'un enfant pouvait venir au-delà de l'âge limite. »

La question de l'exception avec **l'accueil des enfants autistes** se pose parfois. Bien souvent, il n'y a pas "d'après", pas d'école ou de structure d'accueil.

« On en avait parlé avec une maman pour laquelle il n'y avait rien après et nous avons convenu qu'elle pourrait venir avec son enfant, jusqu'à ce que d'autres possibilités puissent advenir. Cet enfant ne parlait pas. Les autres parents étaient très à l'écoute de ce petit garçon. C'était très difficile mais ils l'ont accepté également. Cela dépend effectivement du groupe. Quelques fois c'était difficile pour des parents dont leur enfant va bien, d'être confrontés à un enfant autiste. Les autres parents avaient pris la mesure que cette mère avait vraiment besoin de venir. Ensuite, cet enfant a eu un "après" (diagnostic, IME, école). Il y a donc des réponses hors norme pour des situations hors-normes. Les « 4 ans » ne voulaient rien dire pour cet enfant. »

*« On se questionne sur le handicap mais on ne se questionne pas sur d'autres éléments qui pourraient inviter au débat sur d'autres exceptions comme **une famille qui ne maîtrise pas la langue** par exemple ou une famille qui fait **l'école à la maison**. »*

« Il y a peut-être à s'interroger sur ces exceptions-là et leur durée. Il y a peut-être des limites à donner. Le lieu d'accueil demeure un passage et d'autres perspectives peuvent advenir pour ces familles. »

L'âge limite, pour ceux qui ne le respectent pas, est **une attaque symbolique du cadre** qui a un sens. Comment pouvons-nous nous risquer à une parole envers le parent ? Comment questionner ? Qu'est-ce qui fait que l'on n'ose pas, c'est ça qui est intéressant ? C'est comme si la limite était effractante, comme si nous étions pris dans la fragilité du parent, comme si nous avions peur de sa réaction, peur de se confronter.

L'âge limite, une règle comme les autres?

Quelles règles ou quels interdits dans le lieu d'accueil ? [...] Ces règles sont nécessaires aux personnes accueillies comme aux accueillants : elles rassurent certains, elles sont structurantes pour les autres. Elles protègent les accueillants des pressions extérieures qui peuvent être des risques de séduction ou de positions compensatoires auprès des accueillis.

Les règles ne sont pas arbitraires, elles sont fixes, stables, elles ont à ce titre à être explicitées. Il est important que les accueillants puissent en comprendre le sens, y adhérer et se les approprier.

(Freud s'invite dans les lieux d'accueil parents-enfants, sous la direction de Françoise De Gandt-Gauliard et Radu Turcanu, Éditions Érès, 2013, p. 34.)

Poser un cadre, refuser d'accueillir un enfant qui est trop grand lorsqu'on sait que le parent connaît la règle, c'est se risquer au mécontentement et aux paroles des parents.

Une accueillante a déjà entendu : « *Alors là, je n'aurai jamais pensé que vous étiez si peu accueillantes* ».

Pour autant, il est important de signifier qu'à un moment il y a une fin et qu'il y a un après.

« Un jour j'ai accueilli un papa qui est venu après l'école avec sa fille de 6 ans passés, et m'informe que c'est la première fois qu'il voyait le lieu en face de l'école. Voyant qu'ils n'étaient pas accompagnés de petit frère ou petite soeur, j'ai dit à la petite fille qu'elle était trop grande pour venir aujourd'hui. J'ai posé la règle. Cela était très clair pour moi de dire non au papa, j'avais les arguments, mais le plus difficile c'est pour l'enfant qui est à la porte, qui regarde dans le lieu et c'est la déception. C'est un âge où ils peuvent être déçus d'être devenus "grands" ».

Dire non à un accueilli, c'est lui rappeler la règle.

« Je me rends compte que c'est dur de dire non quand on est accueillantes. C'est un paradoxe, on accueille et là on devrait dire non pour un âge qui est dépassé. Par principe on fait confiance aux parents, le "non" qu'on donne aux parents pourrait entraver cette confiance et cela nous met à mal. Je me demande pourquoi on n'arrive pas à considérer cette règle de l'âge comme n'importe quelles autres règles. »

« Elle est moins tangible, la ligne rouge c'est factuel. L'âge, les parents s'en accommodent et les équipes aussi. »

« La règle a un rôle et si on ne met pas de parole lorsqu'elle est transgressée, c'est attaquant. Cela est très lié avec la séparation. On dit que dans les lieux d'accueil on travaille sur les séparations. Et là, finalement, j'ai l'impression que la règle nous rend complice aux endroits où on n'arrive pas à faire séparation. On porte cette règle de la limite d'âge qui est

injuste de fait, car on voudrait accueillir tout le monde, mais ce qui nous aide c'est de la porter en équipe. »

« C'est bien d'être à deux. J'ai un peu de mal à m'affirmer, et rappeler la règle en étant soutenue par l'autre accueillante c'est plus facile. Surtout quand il s'agit de dire, à une famille qui vient pour la première fois, à l'aînée qu'elle est trop grande (« Cette fois tu peux rester un peu mais tu ne pourras pas revenir »). La maman a répondu « on ne reviendra pas, on venait pour être tous en famille ». Le papa qui était avec les jumeaux, âgés de deux ans, a dit « peut-être que moi je reviendrai ». J'ai laissé dire et cela ne m'a pas trop impacté. »

« Il est important de préciser que le projet d'accueil est réfléchi en équipe, et qu'il est pensé dans l'intérêt de l'enfant et non dans l'intérêt du parent. L'enfant a besoin d'être sécurisé en présence de son parent. »

Et l'enfant dans tout ça ! Que lui dire quand il est trop grand ?

« Pour les enfants qui arrivent à leur anniversaire des quatre ans, je dis qu'il y a d'autres endroits où ils pourront aller. C'est important aussi pour les parents d'entendre que la petite enfance va s'arrêter à un moment, parce que leurs enfants vont grandir. »

« Durant les vacances scolaires, une maman qui connaît très bien les règles du lieu, arrive avec ses deux enfants, une petite fille et un garçon de plus de quatre ans. L'accueillante va s'adresser à l'enfant trop grand et lui dire : « tu es venu avec ta petite sœur, c'est vrai tu as fait de la route mais comme tu as déjà 4 ans, ce n'est plus un lieu adapté pour toi. Là tu es content, tu peux faire un tour mais dans une quinzaine de minutes il te faudra repartir avec ta maman et ta petite sœur. Il y a eu des mots et une parole adressée pour expliquer la situation à cet enfant. »

« On accueille les enfants jusqu'au 6ème anniversaire. On les prépare à la fin « tu sais que tu pourras venir jusqu'à ton anniversaire et après on se dira au revoir. »

Comment savoir l'âge de l'enfant ?

Nous échangeons à propos des questions que nous posons aux familles quand elles arrivent. On s'adresse à l'enfant en lui demandant son prénom et son âge (quand l'inscription au tableau fait partie du rituel d'accueil).

« C'est un lieu de paroles, ce n'est pas un lieu de contrôle administratif. J'ai vu des lieux où l'on demandait la date de naissance des enfants. »

« Questionner l'enfant pour qu'il soit reconnu en tant qu'enfant avec un prénom et un âge. »

« Je ne sais pas quel âge il a en fait, elle me fait douter du coup cette maman. »

« C'est comme le disait Patricia Trotobas l'année dernière à propos des mouvements qui nous traversent. On a faim, on a soif, on n'est pas bien. Je trouve que c'est cet inconfort d'accueillir où l'on est traversé par cette impression que «le parent nous ment ». Si vous le ressentez c'est qu'il est important de dire ce que vous vivez. »

« Il semble possible de nommer que vous êtes en confusion par rapport à l'âge. Il faut oser mettre les pieds dans le plat. »

Il y a les parents qui donnent l'âge de leur enfant en mois alors qu'il est déjà grand, cela prête parfois à confusion.

« Ce n'est pas pareil de marquer 24 mois ou de marquer deux ans. Et les parents qui marquent 38 mois ça dit quelque chose ! »

« Cela ne confronte pas à la règle des 4 ans du coup ! »

« Quand j'écris au tableau, il m'arrive de convertir 28 mois en année, surtout quand un parent semble en difficulté à voir grandir son enfant. »

« C'est parfois le parent qui ne veut pas partir. il y a des mouvements d'attachement avec le lieu, les accueillants-tes. »

« On connaît une maman qui a dit « un an » pendant 6 mois, et il a fallu lui demander le nombre de mois car en fait il avait 18 mois. »

Quand l'enfant grandit

« L'autre jour une famille est venue, la grande sœur était-là, je lui ai dit que je la reconnaissais, qu'elle était la grande sœur de X, et elle dit « je voudrais bien revoir où je suis venue », elle a refait le tour, elle se souvenait, elle était trop contente et elle est repartie ensuite. »

« A la fête de l'enfance, nous avons ouvert le lieu et des anciens étaient revenus, et avaient vu que cela n'était plus pour eux. »

« Cela n'était plus comme dans leur imagination. »

Pour aller plus loin

Vignettes cliniques :

Les lieux d'accueil enfants-parents, Isabelle Pillot Peronnet, Anne Zambeaux, Laurence Confais, Editions Erès, 2023, p.32 à p.34.